FICHE PRÉVENTION
LE BON RÉFLEXE
N° 27 E – Septembre 2022 (Version 06/26)

Services des espaces verts : Utilisation d'une débroussailleuse portative

Pour le débroussaillage, les agents utilisent un outil de coupe portatif appelé « débroussailleuse ». Celle-ci permet d'entretenir des espaces verts, sous-bois, talus, prairies. Les différents outils de coupe interchangeables permettent de s'adapter à la nature du terrain.

L'utilisation de cet équipement rend indispensable une connaissance de l'outil, des risques, mais également des mesures de prévention existantes.

1. LES RISQUES PROFESSIONNELS

Les risques induits par l'utilisation d'une débroussailleuse sont nombreux :

- Risque de projection de petits objets, cailloux, poussière au niveau du corps, de la tête et du visage de l'agent lors de l'utilisation de la débroussailleuse,
- Risque de coupure lors du nettoyage et de l'entretien de l'outil de coupe,
- Risque lié au bruit émis par la machine,
- Risque de chute lors d'un travail sur terrain humide, en pente ou accidenté,
- Risque d'incendie lors du remplissage du réservoir en carburant,
- Risque lié à l'activité physique (vibrations, port de matériel, travail par rotation du buste…),
- Risque de brûlure par contact avec des pièces chaudes (moteur),
- Risque lié à la circulation routière en cas de travaux en bordure d'axes routiers,
- Risque de projection pour autrui (collègues de travail, passants…).

2. LES MESURES DE PRÉVENTION

A. AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

- Lire la notice d'emploi avant utilisation.
- Confier le travail à un agent informé et formé à l'utilisation de la débroussailleuse, en s'appuyant sur les instructions données par le fournisseur.
- Effectuer une reconnaissance du terrain à débroussailler et éliminer, en portant des gants, les objets (verre, fils de fer, pierres) pouvant être projetés.
- Pour les travaux en bordure de voie publique, mettre en place un balisage de chantier en délimitant la zone d'intervention.
- Choisir une machine appropriée au travail à réaliser et utiliser l'outil de coupe le mieux adapté au type de végétaux à couper (fil, couteau, disque).
- Vérifier l'état général du matériel, moteur arrêté :
  - La fixation correcte de l'outil de coupe, son état d'usure et l'absence de fissure dans la lame,
  - La bonne fixation du carter de protection de l'outil,
  - La fixation et l'état du harnais.
- Régler le harnais et équilibrer la machine.
- Faire le plein de carburant de l'appareil avant l'utilisation pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré. Ne pas fumer.
- Démarrer la débroussailleuse sur un sol plat. L'outil de coupe ne doit pas être en contact avec divers objets lors de son démarrage.
- Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commandes de l'outil.
- Avant le démarrage de la machine, mettre les équipements de protection individuelle.
- Porter les équipements de protection individuelle adaptés. (cf. 3/ Les Mesures de Protection Individuelle)

B. PENDANT LES TRAVAUX

- Un local fermé.
- Démarrer la débroussailleuse sur un sol plat, en la retenant fermement, l'outil de coupe ne devant rien toucher.

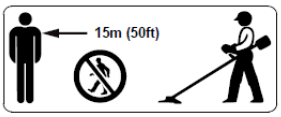

- Assurer un périmètre de sécurité suffisant autour de l'aire de travail (15 m autour de l'utilisateur).
- Etre attentif aux obstacles présents sur le parcours et travailler en position stable en tenant toujours l'appareil à deux mains.
- En cas de bourrage, arrêter le moteur.
- En cas d'endommagement de l'outil, le changer immédiatement.
- Toujours tenir fermement la machine à deux mains, par les poignées.
- Veiller à se déplacer perpendiculairement à la pente sur un terrain accidenté.
- Dans le cas où plusieurs agents sont amenés à travailler ensemble, effectuer une progression en créneaux ou en escalier (jamais en ligne).
- Avant de se déplacer, toujours arrêter le moteur de la débroussailleuse.
- Au moment du plein de carburant, le moteur doit être arrêté et doit être froid.
- Ne pas fumer.
- Faire des pauses régulièrement pour diminuer l'effet répétitif et reposer les mains.
- Dans la mesure du possible, éviter le travail isolé.

C. APRÈS LES TRAVAUX

- Pour le transport et le remisage de la machine, protéger la lame au moyen d'un cache de protection.
- Assurer un entretien régulier de la débroussailleuse (nettoyage, lubrification, affûtage…) en suivant les recommandations du fabricant.
- Ranger la débroussailleuse.

3. LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Vêtements de travail
ajustés, longs,
résistants aux coupures
et garantissant une liberté de mouvement

Gants antidérapant
résistants aux coupures
et piqûres
(risques mécaniques)

Chaussures ou bottes
de sécurité
à semelles antidérapantes
et coquille en acier

Lunettes de protection
couvrant étroitement les yeux
conforme à la norme EN 166

Vêtements de haute visibilité
(classe 2 ou 3)

Protections auditives, bouchons
ou casques anti-bruit

Attention ! La visière, à elle seule, n'est pas une protection suffisante des yeux.

Il existe aussi des protections pour les épaules contre le risque de cisaillement de la sangle du harnais et des vibrations de la machine.